



N° 178 - 14 janvier 2021 - 13 h 30

État de situation

La mise à jour quotidienne des données et de l'état de situation régional est réalisée du lundi au vendredi sur le site Web du CIUSSS.

[> Voir l'état de situation sur le site Web](#)

santesaglac.gouv.qc.ca



Groupe Facebook officiel

Table des matières

COVID-19	1
Infolettre spéciale Vaccination contre la COVID-19	1
Prochains dépistages ciblés	1
Prévention et contrôle des infections (PCI)	2
Le virus n'a pas sa place à table	2
RAPPEL Nouvelles mesures de PCI et dépistages à appliquer dans toutes les installations du CIUSSS	3
Espace employés	3
Ergonomie et télétravail Prévention et saines habitudes	3
Formation	4
Nouvelle vidéo de formation : Technique de prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures (dépistage COVID-19)	4
Infrastructures	5
Erratum Vigilance accrue - Tentatives d'hameçonnage par courriel	5

COVID-19

Infolettre spéciale | Vaccination contre la COVID-19

Une nouvelle édition de l'infolettre spéciale vaccination contre la COVID-19 est maintenant en ligne. Rappelons que cette infolettre spéciale a pour objectif de consolider en un seul endroit toute l'information relative au grand déploiement de la campagne de vaccination contre la COVID-19. Cet outil sera utilisé au fur et à mesure que l'information se précisera.

[> Consulter l'infolettre spéciale vaccination contre la COVID-19](#)

Prochains dépistages ciblés

Les dernières mises à jour du tableau des dépistages ciblés sont envoyées par courriel tous les jours. Il s'agit d'un tableau évolutif que vous pouvez consulter en temps réel, et ce, à n'importe quel moment.

[> Consulter les dernières mises à jour](#)

Informations importantes | Service des activités de remplacement de Chicoutimi (catégorie 1 et 2 - PAB et ASSS)

L'équipe du Service des activités de remplacement (catégories d'emploi 1 et 2 – PAB et ASSS) de Chicoutimi sera désormais en télétravail.

Afin de faciliter cette transition, une mise à jour du bottin pour l'ensemble du personnel en télétravail a été effectuée, en prenant soin de spécifier le numéro de poste ainsi que le numéro de cellulaire. Un message spécifique sera également disponible sur la boîte vocale de chacune des agentes afin de référer au bon numéro de téléphone.

Également, l'horaire de travail de l'agente administrative responsable de la réception habituelle est mis à votre disposition afin de faciliter la transition (voir l'hyperlien plus bas).

Vous êtes invités à nous faire part de vos difficultés et vos commentaires à l'adresse générique suivante : 02.csssc.liste.rappel@ssss.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre précieuse collaboration. Nous sommes conscients que cela peut générer des délais supplémentaires et nous vous demandons de demeurer indulgents.

[> Consulter l'horaire et les coordonnées des membres du service des activités de remplacement \(catégorie 1 et 2 - PAB et ASSS\)](#)

[> Consulter le bottin du Service des activités de remplacement](#)

Prévention et contrôle des infections (PCI)

Le virus n'a pas sa place à table

Le virus peut se transmettre aussi entre nous.

Restons vigilants en gardant nos distances et en évitant de partager des objets.

[> Pour plus d'info : Québec.ca/preventioninfections](https://quebec.ca/preventioninfections)



RAPPEL | Nouvelles mesures de PCI et dépistages à appliquer dans toutes les installations du CIUSSS

Les mesures de PCI et dépistages suivants, déjà instaurés à l'Hôpital de Chicoutimi, doivent dorénavant être appliqués dans toutes les installations du CIUSSS, et ce, jusqu'à nouvel ordre :

Nouvelles admissions	Le dépistage à l'admission et 48 heures plus tard (usagers asymptomatiques non suspectés de la COVID-19). Priorité de dépistage : M8
Appliquer les précautions additionnelles gouttelettes-contact avec protection oculaire jusqu'à l'obtention des résultats de dépistage (admission et 48 heures)	<p>** RAPPEL IMPORTANT **</p> <p>Le processus habituel d'admission doit être suivi, c'est-à-dire que l'usager doit être admis en zone froide dans le lit qui lui aurait été attribué (chambre privée, semi-privée, ou à lits multiples). Pour les chambres semi-privées ou à lits multiples, les précautions additionnelles au lit (isolement au lit) doivent être instaurées en attente des résultats.</p> <p>Référer au tableau synthèse : Conditions d'application des précautions additionnelles au lit</p>
Transfert vers une autre installation	Dépistage 48 heures précédant le transfert et attendre le résultat avant de procéder au transfert.
Usagers faisant l'objet de précautions additionnelles pour surveillance (14 jours)	<p>Procéder au dépistage avant de lever les précautions (jour 14) et attendre le résultat avant de cesser les précautions.</p> <p>* RAPPEL *</p> <p>Appliquer les précautions additionnelles gouttelettes-contact avec protection oculaire pour tous les usagers hospitalisés (ou ayant séjourné plus de 24 heures à l'urgence) dans une installation en éclosion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors d'un transfert direct vers une autre installation (même si celle-ci fait également l'objet d'une éclosion). • Lors d'une réadmission (usager ayant reçu son congé depuis moins de 14 jours). Les précautions additionnelles s'appliquent pour une durée de 14 jours après la fin du contact avec le milieu de soins en éclosion.

Espace employés

Ergonomie et télétravail | Prévention et saines habitudes

De manière générale, travailler à l'ordinateur durant plusieurs heures dans une posture inadaptée peut entraîner des conséquences défavorables sur le corps.

En raison du contexte actuel, le télétravail est devenu une réalité pour plusieurs d'entre nous. L'aménagement de votre espace de travail est une étape cruciale et un important déterminant de la prévention et du confort physique. En effet, puisque l'adoption de mauvaises habitudes peut

entraîner le développement de troubles musculo-squelettiques, diminuer votre concentration ainsi que votre bien-être, il est important d'agir dès les premiers signes d'inconfort.

Dans cette optique, nous vous invitons à prendre connaissance des trois capsules vidéo suivantes réalisées par l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail, secteur Administration provinciale (APSSAP). On y explique notamment les bonnes postures à adopter selon votre situation :

- [Le travail dans la cuisine](#)
- [Le travail dans le salon](#)
- [Le travail avec un fauteuil ajustable](#)

Autres astuces à retenir

- Afin de prévenir la fatigue oculaire, utilisez la règle du 20-20-20
 - Toutes les 20 minutes, regarder un objet au loin à une distance de 20 pieds, durant 20 secondes.
- Vous portez des lunettes à foyer progressif?
 - Abaissez l'écran pour le consulter ce qui évitera de bouger constamment la tête.
- Pensez à tenir vos rencontres de courtes durées en position debout.
- Profitez de vos conversations téléphoniques pour quitter votre poste de travail, marcher et bouger.
- Adoptez le principe des micros pauses. Par exemple, levez-vous une fois par heure pour exécuter quelques exercices d'étirement (voir la liste en annexe).
- À l'occasion, si possible, vous pouvez procéder à des micros ajustements de votre chaise comme l'inclinaison ou la hauteur du coussin lombaire.

Une routine d'étirement peut aussi vous aider à réduire les conséquences défavorables sur le corps.

[> Pour plus de détails, cliquer ici](#)

Formation

Nouvelle vidéo de formation : Technique de prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures (dépistage COVID-19)

Dans le but de soutenir les professionnels réalisant le dépistage de la COVID-19, une vidéo présentant les étapes pour réaliser la technique de prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures selon les bonnes pratiques a été réalisée par les conseillères en soins de la Direction des soins infirmiers.

Vous pouvez la retrouver dès maintenant sur l'ENA en inscrivant dans la barre de recherche « dépistage COVID-19 » ou en suivant [ce lien](#).

Nous vous encourageons fortement à visionner ce court vidéo même si vous croyez bien maîtriser la technique.

Infrastructures

Erratum | Vigilance accrue - Tentatives d'hameçonnage par courriel

Concernant le texte sur ce même sujet diffusé dans [la précédente infolettre](#), vous auriez dû lire ceci : **Pour déclarer des courriels frauduleux ou des tentatives d'hameçonnage, vous pouvez utiliser l'adresse suivante : 02.courrier.indesirable@ssss.gouv.qc.ca**

Les courriels envoyés à cette adresse sont reçus par une équipe qui pourra se charger de stopper tant que faire se peut les messages de ce type.

L'infolettre est publiée par le Service des communications et des affaires gouvernementales.

Vous avez des sujets à proposer?

Écrivez-nous à communications.ciuss02@ssss.gouv.qc.ca.

© CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Tu vis de l'anxiété ou une situation personnelle ou professionnelle difficile? Tu sens que tu as besoin d'aide et tu veux en parler? Appelle le Programme d'aide aux employés (PAE). C'est un service gratuit et confidentiel.

418 690-2186